

SAINT-PARRES-AUX-TERTRES



Dans le nouveau lotissement Sakura à proximité de Leclerc et de Jardiland, les maisons poussent comme des champignons.

Comment la Ville veut limiter l'étalement urbain

Le projet d'aménagement et de développement durable a été présenté au conseil municipal mardi. Avec des objectifs chiffrés pour limiter l'étalement urbain.

FRANCK DE BRITO

Voici un chantier qui va durer une bonne partie du mandat. Promesse de campagne, la révision n°4 du plan local d'urbanisme était au menu du conseil municipal mardi dernier. Document important du PLU révisé, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a fait l'objet d'un débat. Un mot un peu fort pour qualifier le teneur des propos tenus par les élus en la salle Deterre-Chevalier.

« Ne pas laisser d'ardoise ni de cadavre dans les placards »

Jack Hirtzig, maire

Les conseillers municipaux ont plutôt écouté la présentation faite par le maire Jack Hirtzig et posé quelques questions à l'instar de l'opposant Joël François. Ce dernier s'est interrogé sur les éventuelles interférences qu'aurait le PLU avec le futur plan local d'urbanisme intercommunal.

« Ça a été évoqué avec Troyes Champagne Métropole, a reconnu Jack Hirtzig. « Chaque commune a voté pour la maîtrise de son foncier. Il ne faut pas forcer le passage, mais on y viendra un jour. » Pour le maire, la révision du PLU représente « un document patrimonial. Nous empruntons le territoire

à nos enfants et il s'agit de ne pas laisser d'ardoise ni de cadavre dans les placards ».

Parmi les orientations générales à retenir, il y a des objectifs très convenus : « maîtriser la croissance démographique », « préserver la qualité de vie et l'attractivité de la commune » et « aménager de manière cohérente les secteurs à enjeux identifiés ».

118 À 137 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI À 2035

D'autres éléments plus précis figurent dans le programme de l'équipe Ensemble Saint-Parres, victorieuse le 15 mars 2020.

La réhabilitation du pôle sportif André Gravelle avec de nouveaux vestiaires, deux nouveaux terrains de tennis, un terrain multi-sport. Un plan de circulation mieux adapté aux migrations pendulaires où il faudra aussi réglementer le stationnement de l'avenue Charles-De-Gaulle. Les liaisons douces avec la connexion au réseau de pistes cyclables des autres communes et la passerelle au-dessus de la Vieille Seine sont aussi inscrites noir sur blanc dans le PADD.

Il faut citer, par ailleurs, la réunion des groupes scolaires, un nouveau gymnase et de nombreuses actions en faveur de l'environnement (jardin partagé, végétalisation de l'avenue De Gaulle, sauvegarde des milieux humides et notamment le marais

de Villechétif, etc.)

Pour limiter l'étalement urbain, le document d'urbanisme a fixé des objectifs chiffrés.

En effet, la commune s'est projetée à l'horizon 2035 sur le plan démographique en prévoyant une augmentation de +0,1 % et +0,2 % par an (3 170 à 3 214 habitants) par rapport à la population municipale de 2017 (3 126 habitants). En prenant en compte le desserrement des ménages (un enfant qui quitte le foyer par exemple), la municipalité estime un besoin net en logements à construire entre 118 et 137 logements d'ici à 2035. « Avec le lotissement Sakura (derrière Jardiland, NLDL), on a déjà mangé près de la moitié de notre capital », relativise le maire.

PHASE DE CONSULTATION EN COURS

L'emprise foncière maximale a été fixée en 9 et 10,5 hectares. Cette estimation est basée sur une extension théorique comprise entre 6,2 et 7,5 hectares avec une densité d'environ 15 logements par hectares soit entre 93 et 112 logements neufs, 2,4 hectares de dents creuses retenus et 0,5 hectare déjà consommé depuis l'approbation du Scot. Avant l'enquête publique dans les prochains mois, la phase de concertation a déjà démarré. Un registre de consultation et des panneaux d'affichage ont été installés en mairie. ■